



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240409-MPG032024006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 avril 2024 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/04/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, SERAILLE Loïc, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis, BONNET Philippe, SUREDA Jennifer.

Absents excusés : TERRAILLON Régine (procuration à MOLLARD Christian), FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), PLASSE Elodie (procuration à GUILLAUMOND Monique), BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de Séance : SEYVE Véronique.

MPG/ 03 2024 006

Réalisation d'un Contrat de Prêt cohésion sociale et territoriale (Edu-prêt) d'un montant total de 400 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'une halle sportive et d'un city stade.

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Panissières envisage des travaux pour création d'une structure sportive (631 000 euros HT) et d'un city stade (154 143 euros HT) assurant une offre pertinente sur le territoire, au bénéfice d'un public associatif et scolaire (activités extra et périscolaires, activités organisées par le Collège). Dans cette perspective, une ligne de prêt peut être conclu avec la Caisse des dépôts et consignations, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Si le Prêt est indexé sur le taux du LA :

Ligne du Prêt : Prêt *cohésion sociale et territoriale (Edu-prêt)*

Montant : 400 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois (PSPL)

Durée d'amortissement : 25 ans

Sans différé d'amortissement

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 pour) :

- Habilité M. le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance
Véronique SEYVE

